

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

CONSTRUCTION DU CENTRE  
SOCIAL. Dévolution de  
travaux.

DATE DE CONVOCATION

5 Novembre 1984

DATE D'AFFICHAGE

5 Novembre 1984

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 23

Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITÉ

VENIR A LA SALLE PHOTOCOPIER  
ROCHEFORT

- 6. DEC. 1984

9

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE ROYAN**

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE

le DOUZE NOVEMBRE

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur FABER Jean-Pierre Premier Adjoint au Maire

Etaient présents : MM. FABER - TAP-BOUTET-MOST-LE GUEUT-BENOIT-Mme LAFAYE Adjoint  
M. BARBAT-Mme BARRAUD-DUCHERON-M. BIROLLEAU-Mme BUCHET-MM. CANDAU-COUNIL-Mmes DE GAYE-DEVIGNE-FONTAN-MM. GEOFFROY-LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-REVOLAT-THOMAS-Mme CENAC -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DE LIPKOWSKI par M. FABER  
DAUZIDOU par Me TAP  
BUSSEREAU par M. BENOIT  
PAPEAU par M. BIROLLEAU  
POTEMNEC par Mme DE GAYE  
GAUDIN par M. REVOLAT  
ROUDOT par M. BARRAUD-DUCHERON  
LACOTTE par M. le Docteur MOST

Absente : Mme JEAN

Absent -excusé : M. BERNARD

Président : Monsieur FABER, Premier-Adjoint au Maire

Mademoiselle DEVIGNE Christine a été élue Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 24 Juillet 1981, le Conseil Municipal a décidé de confier à M. SASSEY, Architecte à ROYAN, la maîtrise d'oeuvre de l'opération ayant pour objet la construction du Centre Social.

Les subventions sollicitées auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime et auprès de la D.D.A.S.S. étant acquises pour ce qui concerne la réalisation de la 1ère tranche, rien ne s'oppose à ce que les travaux soient entrepris.

M. SASSEY a dressé le dossier d'Appel d'Offres ouvert aux fins de dévolution des travaux répartis en 11 lots :

- Lot n° 1 - V.R.D. ESPACES VERTS
- Lot n° 2 - GROS OEUVRE. ETANCHEITE
- Lot n° 3 - COUVERTURE ZINGUERIE
- Lot n° 4 - CHARPENTE LAMBOURDAGE. MENUISERIE INTERIEURE
- Lot n° 5 - MENUISERIE EXTERIEURE "Bois".MIROITERIE.SERRURERIE
- Lot n° 6 - PLATRERIE
- Lot n° 7 - ELECTRICITE. ISOLATION. CHAUFFAGE ELECTRIQUE.VMC.
- Lot n° 8 - PLOMBERIE SANITAIRE.

- Plans annexés aux dossiers techniques -  
- Dossier appel d'offres - vu en

Lot n° 9 - CARREFLAGE, FAIENCE, REVETEMENT DE SOL  
Lot n° 10 - MONTE-PERSONNES  
Lot n° 11 - PEINTURE, TENTURE, VITRERIE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M.le Rapporteur,

VU le dossier d'Appel d'Offres,

VU le Code des Marchés Publics et notamment, les Articles 295  
à 300,

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre toutes formalités  
administratives, techniques et financières qu'impose la réalisation  
du projet,

DECIDE :

- d'approuver le dossier d'Appel d'Offres ouvert établi par M. SASSEY  
Architecte à ROYAN,
- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint agissant  
par délégation à conclure et signer les marchés à intervenir entre  
la Ville et les entreprises retenues par la Commission chargée de  
l'ouverture des plis ainsi constituée :

M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint  
M. le Docteur MOST, Adjoint aux Finances  
M. DAUZIDOU, Adjoint aux Travaux  
M. le Receveur Municipal,  
M. le Directeur de la Concurrence et de la Consommation

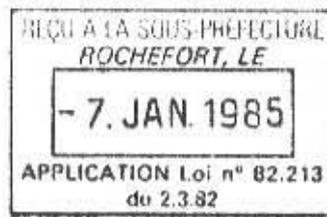
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au Registre, MM. Les Membres présents



POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Député-Maire,  
L'Adjoint Délégué,

*Sassy*

DÉPARTEMENT  
de la  
CHARENTE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT de ROCHFORT-SUR-MER  
VILLE DE ROYAN



CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL  
DE MARNE L'YEUSE ANIMATION  
Boulevard de la Marne

-----  
A P P E L D ' O F F R E S  
-----

PROCES-VERBAL DE LA 1ère REUNION  
DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS  
-----

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUATRE, le VINGT DECEMBRE,  
la Commission d'Ouverture des Plis de l'Appel d'Offres, composée  
comme suit :

- M. FABER, Premier Adjoint
- M. DAUZIDOU, Adjoint au Maire
- M. BENOIT, Adjoint au Maire
- M. DEMOURET, Receveur Municipal, Trésorier Principal  
Absent bien qu'invité M. le Directeur du Service Départemental  
de la Concurrence et des prix
- M. METAIS, Ingénieur en Chef des Services Techniques
- M. SASSEY, Architecte.

s'est réunie en vue de procéder à l'ouverture des plis reçus en  
réponse à l'Appel d'Offres du 19 Décembre 1984.

Le présent Appel d'Offres a été publié au Moniteur des  
Travaux Publics du 23 Novembre 1984, un rectificatif publié au  
Moniteur des Travaux Publics du 14 Décembre 1984 a reporté la remise  
des offres au Mercredi 19 Décembre 1984.

L'ouverture des plis a donné les résultats suivants :

- LOT n° 1 - V.R.D.

- ROTRACO .....	176.247,91 F T.T.C.
- Sté CHIMIQUE DE LA ROUTE .....	excusée
- VIAFRANCE département HEULIN .....	260.797,84 F "
- MAGNE .....	196.303,16 F "
- TECHNIQUE & TRAVAUX .....	228.993,00 F "

- LOT n° 2 - GROS-OEUVRE

- A.L.M. ALLAIN .....	994.745,52 F "
- S.A.C. & S.I.C.....	968.718,48 F "
- PITEL .....	1.240.216,74 F "
- SEIREC (incomplet) .....	67.207,66 F "

- LOT n° 3 - COUVERTURE

- ALBERT .....	69.002,67 F "
- A.L.M. ALLAIN .....	74.947,64 F "
- OLIVIER .....	82.981,54 F "
- PLOMBIERS du CENTRE-OUEST .....	117.392,53 F "

- LOT n° 4 - CHARPENTE. MENUISERIE INTERIEURE

- BARBOTIN (+lot.n°5).....	452.488,18 F "
- R.I.M. ....	164.079,52 F "
- GADIOU-RABILLER .....	167.582,64 F "

- LOT n° 5 - MENUISERIE EXTERIEURE

- BARBOTIN (+ lot n° 4).....	452.488,18 F	T.T.C.
- R.I.M. ....	169.942,92 F	"
- GADIOU RABILLEF .....	182.131,64 F	"

- LOT n° 6 - PLATRERIE

- GUITTENIT .....	135.665,71 F	"
- CHARDAVOINE .....	131.076,39 F	"
- GABOREAUD.....	123.953,60 F	"

- LOT n° 7 - ELECTRICITE

- JAUD .....	142.282,05 F	"
- LUMIERE & FORCE .....	163.236,58 F	"
- MANDIN-PALISSIER .....	164.217,05 F	"
- FORCLOM .....	266.257,00 F	"

- LOT n° 8 - PLOMBERIE. SANITAIRE

- ALBERT .....	45.991,89 F	"
- DAHLER .....	52.039,44 F	"
- S.A.PR.....	52.917,99 F	"
- VIGNAUD & Fils .....	60.985,82 F	"

- LOT n° 9 - REVETEMENTS DE SOLS

- DESJARDINS .....	144.699,58 F	"
- GAZON .....	150.500,98 F	"
- GABOREAUD .....	185.801,43 F	"
- LAURENT .....	159.377,06 F	"

- LOT n° 10 - ASCENSEUR

- R.C.S. ....	127.613,00 F	"
- SORETEX .....	137.931,80 F	"
- CAMUS .....	104.109,45 F	"
- OTIS .....	172.207,20 F	"

- LOT n° 11 - PEINTURE

- NICOLLEAU (dossier incomplet)		
- OCEANIC .....	81.834,00 F	"
- GABOREAUD .....	96.312,06 F	"
- NAULIN .....	82.370,00 F	"

En conséquence, les entreprises les moins-disantes sont, avant négociation, les suivantes :

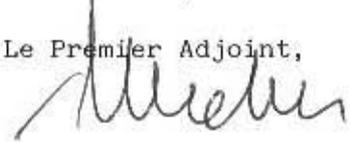
- <u>LOT n° 1 - V.R.D.</u>	
- S.A. ROTRACO .....	176.247,91 F T.T.C.
- <u>LOT n° 2 - GROS-OEUVRE</u>	
- S.A.C. & S.I.C.....	968.718,48 F "
- <u>LOT n° 3 - COUVERTURE</u>	
- ALBERT .....	69.002,67 F "
- <u>LOT n° 4 - CHARPENTE. MENUISERIE INTERIEURE</u>	
- R.I.M. ....	164.079,52 F "
- <u>LOT n° 5 -MENUISERIE EXTERIEURE</u>	
- R.I.M. ....	169.942,92 F "
- <u>LOT n° 6 - PLATRIERIE</u>	
- GABOREAUD .....	123.953,60 F "
- <u>LOT n° 7 - ELECTRICITE</u>	
- JAUD .....	142.282,05 F "
- <u>LOT n° 8 - PLOMBERIE. SANITAIRE</u>	
- ALBERT .....	45.991,89 F "
- <u>LOT n° 9 - REVETEMENTS DE SOLS</u>	
- DESJARDINS .....	144.699,58 F "
- <u>LOT n° 10 - ASCENSEUR</u>	
- CAMUS .....	104.109,45 F "
- <u>LOT n° 11 - PEINTURE</u>	
- OCEANIC .....	81.834,00 F "

M. SASSEY est chargé d'examiner et de contrôler les offres.

Une deuxième réunion est programmée le Lundi 24 Décembre 1984 pour le choix des entrepreneurs des lots n° 1 et n° 2.

FAIT & CLOS à ROYAN, le 21 Décembre 1984

Le Premier Adjoint,



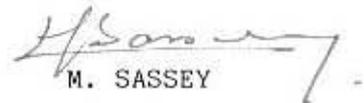
J.P. FABER

Le Receveur Municipal,



M. DEMOURET

L'Architecte,

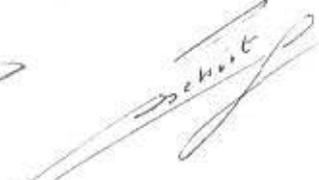


M. SASSEY

Les Adjoint,



R. DAUZIDOU



P. BENOIT

L'Ingénieur en Chef  
des Services Techniques,



C. METAIS

DÉPARTEMENT  
de la  
CHARENTE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER  
VILLE DE ROYAN



2

CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL  
DE MARNE L'YEUSE ANIMATION  
Boulevard de la Marne

---

A P P E L   D ' O F F R E S

PROCES-VERBAL DE LA 2ème REUNION DE  
LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS  
POUR LE CHOIX DES ENTREPRENEURS DES  
LOTS N° 1 & 2

---

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUATRE, le VINGT QUATRE  
DECEMBRE, la Commission d'ouverture des plis de l'appel d'offres  
composée comme suit :

M. LE GUEUT, Adjoint au Maire  
M. DAUZIDOU, Adjoint au Maire  
M. BENOIT, Adjoint au Maire  
M. DEMOURET, Receveur Municipal, Trésorier Principal  
M. METAIS, Ingénieur en Chef des Services Techniques  
M. SASSEY, Architecte

s'est réunie en vue d'examiner les offres les moins disantes pour  
les lots N° 1 et 2, après négociation et contrôle par M. SASSEY.

LOT N° 1. V.R.D.

- TECHNIQUE & TRAVAUX

Montant de l'offre T.T.C..... 228.993 F.

Après contrôle des quantités, déduire :

- Regard compteur d'eau..... 2.300  
- Terre végétale ..... 4.000  
H.T. 6.300

T.T.C. .... 7.471.80

Soit ..... ----- 221.521.20  
=====

- Ent. MAGNE

Montant de l'offre T.T.C..... 196.303.16

Après contrôle des quantités, déduire :

- Regard compteur d'eau.... 1.500

TTC 1.779.00  
Soit ..... ----- 194.524.16  
=====

- R.O.T.R.A.C.I.O.

Montant de l'offre T.T.C..... 176.247.91

Après contrôle des quantités, ajouter :

- Aménagement du patio 3.500

T.T.C..... 4.151.00  
Soit .... ----- 180.398.91  
=====

- HEULIN / VIAFRANCE

Montant de l'offre ..... 260.797.84

Après controle des quantités, déduire:

- 1 regard H.T. .... 1.000 F.

T.T.C..... 1.860.00

Soit ..... ----- 258.937.84  
=====

L'offre retenue est celle de l'Entreprise ROTRACO pour un montant de CENT QUATRE VINGT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX HUIT FRANCS QUATRE VINGT DIX CENTIMES T.T.C. (180.398.90 Frs).

LOT N° 2 - GROS-OEUVRE

- Ent. PITEL - Montant de l'offre vérifiée ..... 1.240.216.74  
=====

- A.L.H. ALLAIN - Montant de l'offre vérifiée ..... 994.745.52  
=====

- S.A.C. et S.I.C. Montant de l'offre..... 968.718.48

Après contrôle des quantités, déduire :

- sur métré extérieur, solution enduit  
ciment et plastenduit .... 7.180.78 HT.

soit TTC ..... 8.516.41

SOIT ----- 960.202.07  
=====

L'offre retenue est celle des entreprises S.A.C. et S.I.C. pour un montant de NEUF CENT SOIXANTE MILLE DEUX CENT DEUX FRANCS SEPT CENTIMES T.T.C. (960.202.07)

-----  
Afin de choisir les entreprises pour les autres lots, une réunion est fixée en mairie le MERCREDI 9 JANVIER 1985 à 11 heures.



*Le Gueut*  
M. LE GUEUT

Le Receveur Municipal

*M. Demouret*  
M. DEMOURET

Fait et clos à ROYAN le 26 DECEMBRE 1984

Les Adjointés,

*R. Dauzidou*  
R. DAUZIDOU

L'Ingénieur en chef des  
Services Techniques,

*C. Metais*  
C. METAIS

*P. Benoit*  
P. BENOIT

L'Architecte,

*M. Sasse*  
M. SASSEY.



REÇU À LA MAIRIE  
ROCHEFORT, LE  
- 7. JAN. 1985  
APPLICATION Loi n° 82.213  
du 2.2.82

5

# CENTRE SOCIAL

**Boulevard de la Marne**

**17 200 ROYAN**

LOT N° 1  
V.R.D. et ESPACES VERTS  
**ROTRACO**  
Routes et T.P. du Centre-Ouest  
30, Av. du Maire-Arnaud  
B.P. 28 - 17201 ROYAN CÉDEX  
Tél. 38.01.33

**Maître  
d'Ouvrage**

# VILLE DE ROYAN

ECHELLE :

**C.A.E.**

**2**

MODIFICATION :

1. Règlement Particulier d'Appel d'Offre.
2. Cadre d'acte d'engagement.
3. Cahier des Clauses Administratives Partielles.
4. Cahier des Clauses Techniques Particulières.
5. Situation - Masse.
6. Rez de Chaussée
7. Etage - Coupe.
8. Facades - Coupe.

## ATELIER D'ARCHITECTURE

54, Bld de Lattre de Tassigny  
17 200 ROYAN Tel.: (46) 05 09 70



**J.P. SASSEY - H. SASSEY**  
Agrée en Architecte  
Architecture D.E.S.A.

APPEL D'OFFRES OUVERT

ref. 81.07.23. S.H. L.C.

EXECUTION



ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE I - CONTRACTANT

Je soussigné, LIGNIE Pierre, P.D.G. de la Société ROTRACO

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;
- après avoir établi la déclaration (s) prévue (s) au 2° des Articles 4I et 25I du Code des Marchés Publics,

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de :

QUARANTE CINQ JOURS (45 jours).

à compter de la date limite de remise des offres, fixée par le règlement particulier de l'appel d'offres (R.P.A.O.).

ARTICLE 2 - PRIX

Les modalités de révision ou d'actualisation des prix sont fixées au C.C.A.P.

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du détail estimatif est :

N° du L	Montant H.T.	T.V.A. IB.6 %	Montant T.T.C. (en chiffres)	(en lettres)
1	152.107.-	28.291.90	180.398,90	CENT QUATRE VINGT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX HUIT FRANCS QUATRE VINGT DIX CENTIMES

ARTICLE 3 - DELAIS

Les travaux seront exécutés dans le délai de ONZE MOIS (11 mois) à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

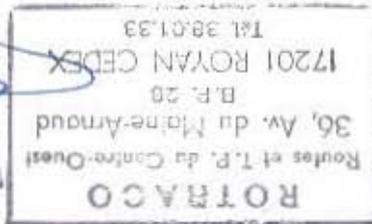
Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit - du compte ouvert au nom de Société ROTRACO sous le n° 00020022913 / 35 à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ROYAN (30003/01932) J'affirme sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52.401 du 14 Avril 1952 (Article 49 du Code des Marchés Publics).

Fait en un seul original,

à ROYAN le 13 DECEMBRE 1984

Mention manuscrite "Lu et approuvé"

signature de l'entrepreneur,



*Lu et approuvé*  
Le Président Directeur Général

- Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

à ROYAN le 26 Décembre 1984

La personne responsable du marché,  
Le Député-Maire,



designée par Arrêté Ministériel du  
ayant reçu délégation de pouvoirs par Arrêté  
Préfectoral du

Date d'effet du marché :

Regu notification du marché, le

L'entrepreneur,

Regu l'avis de réception postal de la notification  
du marché, le

(date de réception de l'avis)

La personne responsable du marché,





# R.O.T.R.A.C.O.

ROUTES ET TRAVAUX PUBLICS DU CENTRE-OUEST

Siège Social : 36 Av. du MAINE-ARNAUD 17202 - ROYAN CEDEX  
BOITE POSTALE 28 - TELEPHONE (46) 38-01-33

SAINTES Z. I. 3, RUE DES SIGNAUX - TEL. 74-25-19



COMMUNE DE ROYAN

s/o de Monsieur SASSEY  
Architecte  
17200 ROYAN

ADRESSER TOUTE CORRESPONDANCE  
BOITE POSTALE 28 17202 ROYAN CEDEX

Notre Réf. : ET/4608/ CG/IM

Votre Réf. : \_\_\_\_\_

Affaire : CENTRE SOCIAL ROYAN

LOT N° 1 - VRD - ESPACES VERTS

LE 12 DECEMBRE 1984

## DEVIS ESTIMATIF

Val. NOVEMBRE 84

1 - Abattage, dessouchage et enlèvement aux D.P.		forfait	4.500.-
2 - Fourniture & pose de PVC ø 160 pour E.P.	m1	116 74.10	8.595.60
3 - Fourniture & pose de PVC ø 125 pour E.U.	m1	80 68.30	5.464.-
4 - Mini station de relèvement pour E.U.	U	1 13.800.-	13.800.-
5 - Construction de regard 40x40 pour EU & EP	U	8 475.-	3.800.-
6 - Fourniture & pose de tuyaux acier	m1	10 104.-	1.040.-
7 - Gargouille fonte	U	4 215.-	860.-
8 - Fourniture & pose de PVC ø 42/45 pour PTT	m1	44 22.80	1.003.20
9 - Regard de tirage PTT	U	2 1.100.-	2.200.-
10 - Fourniture & pose de fourreaux PVC ø 100 pour E.D.F.	m1	22 56.80	1.249.60
11 - Déblais remblais pour mise à niveau des plateformes de voirie et bâtiment	m3	480 28.40	13.632.-
12 - Fourniture et mise en oeuvre de remblais	m3	250 41.-	10.250.-
13 - Construction de voirie avec 250 l de calcaire et un revêtement bi-couche rose	m2	870 40.50	35.235.-
14 - Réfection de trottoir chiffraille	m2	60 19.50	1.170.-
15 - Fourniture & pose sur béton de bordurettes P2	m1	136 61.10	8.309.60
16 - Apport & mise en place de terre végétale	m3	120 71.25	8.550.-
17 - Engazonnement	m2	600 10.-	6.000.-
18 - Aménagement des patio	U	1 3.528.-	3.528.-
19 - Création de massif à l'entrée		forfait	2.400.-
20 - Plantation de haie	m1	27 100.-	2.700.-

.../ 2

21 - Construction de mur 0.50 en pied 0.20 en tête - 4 = 1.00	m2	10	1.242.-	12.420.-
22 - Clôture	m1	60	90.-	5.400.-
				<hr/>
			MONTANT H.T.	152.107.-
			T.V.A. 18.60 %	28.291.90
				<hr/>
			MONTANT T.T.C.	180.398.90
				<hr/>

DRESSE PAR L'ENTREPRENEUR SOUSSIGNE  
ROYAN, le 12 DECEMBRE 1984,

*Le Bénéficiaire*  


N.B.: La voirie et les espaces verts ne sont chiffrés qu'au droit de la 1ère tranche, il n'y a rien de prévu aux abords de la 2ème tranche.

21 DEC 1984  
  


DECLARATION A SOUSCRIRE PAR LES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS  
OU LES SOCIETES COMMERCIALES CANDIDATES AUX MARCHES PASSES  
AU NOM DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE LEURS ETABLISSEMENTS  
PUBLICS

ARRÊTÉ DU 13 FÉVRIER 1982 (Journal Officiel du 19.02.82)

84 143 B

RENSEIGNEMENTS

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
ROCHEFORT, LE  
- 7. JAN. 1985  
APPLICATION Loi n° 82.213  
du 23.82

1. Nom, prénoms du soumissionnaire de la déclaration ou dénomination sociale ou raison sociale :

ROTRACO (Routes et Travaux Publics du Centre-Ouest)

2. Adresse de l'entreprise ou siège social : 36 Ae du Maine-Arnaud  
17200 ROYAN

3. Numéro d'identification SIRET : 716.150.057.000.17

Numéro d'inscription au registre du commerce de MARENNES, le 29 Mars 61 sous le n° B 716.150.0057

Pour les soumissionnaires ou sociétés établis à l'étranger, numéro et date d'inscription au registre du Commerce ou au répertoire des métiers ou registre équivalent :

4. Le soumissionnaire est-il, la société est-elle en état de règlement judiciaire ? ou procédure équivalente si le soumissionnaire ou la Société est établie à l'étranger (art. 258 du Code des marchés publics)

OUI NON

Dans l'affirmative :

a) Date du jugement, indication du tribunal et conditions dans lesquelles l'autorisation a été donnée de continuer l'exploitation ou l'activité :

b) Nom et adresse du ou des syndic (s) chargé (s) du règlement judiciaire :

5. Le soumissionnaire est-il, la société est-elle soumis (e) à la réglementation sur l'organisation de la défense en matière de Travaux Publics et de Bâtiments (art. 259 du Code des marchés publics).

OUI NON

Dans l'affirmative, indiquer le numéro, la date et l'origine du certificat délivré par le commissaire aux entreprises de Travaux Publics et de Bâtiment ou ses délégués :

N° 17 R 2065 le 22 Novembre 1973  
Ministère des Travaux Publics et Transports

.../...

B. - ATTESTATIONS

J'atteste :

6. Que ni moi-même, ni la société, ni aucune des personnes qui y occupent des positions définies par l'article 104 de la loi du 13 Juillet 1967, n'est, ne sont en état de liquidation des biens ou de faillite personnelle ou procédure équivalente si le soumissionnaire ou la société est établi (e) à l'étranger (art. 258 du Code des Marchés publics).

.....

.....

7. Que je ne suis pas ou ne suis plus ou que la société n'est pas ou n'est plus frappée par la déchéance prévue par l'article 37.4, dernier alinéa, de l'ordonnance du 30 Juin 1945 modifiée par l'article 1er du décret n° 58.545 du 24 Juin 1958, relatif au maintien de la libre concurrence (art. 259 du Code des marchés publics).:

.....

8. Que j'ai ou que la société a satisfait pour la totalité des impôts et cotisations dus à (aux) l'adresse (s) de mon, son, ses établissements à l'ensemble des obligations prévues par l'article 39 de la loi du 10 Avril 1954 modifiée (art. 52 du Code des marchés publics), dans les conditions prévues aux articles 53 à 55 dudit Code (3). (Art. 259 du Code des marchés publics) :

.....

9. Noms, prénoms, qualité du signataire de la déclaration :

BRESSAN Gérard, Directeur

10. Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 252 du Code des marchés publics, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



VU  
ROYAN, le 25 DEC. 1984

Le Maire,  
L'Adjoint-Délégué  
*[Signature]*

Fait à ROYAN, le 13 DECEMBRE 1984

**ROTRACO**  
Routes et T.P. du Centre-Ouest  
36, Av. du Maine-Arnould  
B.P. 28  
17201 ROYAN CEDEX  
Tél. 38.01.33

Le Président Directeur Général

*[Signature]*

(1) Les petits artisans doivent, pour bénéficier des avantages prévus par la loi du 10 Janvier 1957 (art. 73 du Code de l'artisanat), produire un certificat de l'Inspecteur des Impôts attestant qu'ils remplissent les conditions fixées par l'article 1649 quater A du Code Général des impôts.



84-143 C

REÇU A LA SUGS-PREFECTURE  
ROCHEFORT, LE  
- 7. JAN 1985  
APPLICATION Loi n° 82.213  
du 2.2.82



# CENTRE SOCIAL

**Boulevard de la Marne**

**17 200 ROYAN**

LOT N° 2  
GROS-OEUVRE. ETANCHEITE  
Société Industrielle de Construction  
&  
Société Artisanale de Construction  
(Entreprises conjointes et solidaires)

**Maître  
d'Ouvrage**

## VILLE DE ROYAN

ECHELLE :	<b>C.A.E.</b>	<b>2</b>
MODIFICATION :	1. Règlement Particulier d'Appel d'Offre. 2. Cadre d'acte d'engagement. 3. Cahier des Clauses Administratives Part <sup>ies</sup> 4. Cahier des Clauses Techniques Particulières. 5. Situation - Masse. 6. Rez de Chaussée 7. Etage - Coupe. 8. Facades - Coupe.	
<b>ATELIER D'ARCHITECTURE</b> 54, Bld de Lattra de Tassigny 17 200 ROYAN Tel: (46) 05 09 70 ◇ J.P. SASSEY - H. SASSEY Agrée en Architecte Architecture D.E.S.A.	APPEL D'OFFRES OUVERT	
ref. 81.07.23. S.H. L.C.	EXECUTION	



## ACTE D'ENGAGEMENT

### ARTICLE I - CONTRACTANT

- M. ALONSO Emile gérant de la Société Industrielle de  
Construction. 43 Bis Rue Ampère 17200 ROYAN
- M. MONNOT Jean-Marie, Gérant de la Société Artisanale  
de Construction. 52 Bd de la Côte de Beauté 17640 VAUX S/Mer
- Je soussigné,  
(Entreprises conjointes  
et solidaires)
- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés :
- après avoir établi la déclaration (s) prévue (s) au 2° des Articles 4I et 25I du Code des Marchés Publics,

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de :

QUARANTE CINQ JOURS (45 jours).

à compter de la date limite de remise des offres, fixée par le règlement particulier de l'appel d'offres (R.P.A.O.).

### ARTICLE 2 - PRIX

Les modalités de révision ou d'actualisation des prix sont fixées au C.C.A.P.

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du détail estimatif est :

N° du Lc	Montant H.T.	T.V.A. 18.6 %	Montant T.T.C. (en chiffres)	(en lettres)
2	809 613.89	150 588.18	960 202.07	NEUF CENT SOIXANTE MILLE, DEUX CENT DEUX FRANCS, 07 CTS.

### ARTICLE 3 - DELAIS

Les travaux seront exécutés dans le délai de ONZE MOIS (11 mois) à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit

- du compte ouvert au nom de S.A.R.L. ENTREPRISE ARTISANALE DE CONSTRUCTION

sous le n° 2 00 76 56 2

à SOCIETE GENERALE / 10, 11, Place Ch. de Gaulle / MERIGNAC 33700.  
SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONSTRUCTION sous le n° 053.0005 au C.I.O. de ROYAN

J'affirme sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52.401 du 14 Avril 1952 (Article 49 du Code des Marchés Publics).

Fait en un seul original,

à VAUX/MER

le 17 DECEMBRE 1984

Mention manuscrite "Lu et approuvé"

signature de l'entrepreneur

INDUSTRIELLE DE CONSTRUCTION  
43 All. F. de Ampère  
Z. I. - 17200 ROYAN  
TÉL. (46) 05.87.00

*Lu et approuvé*

*Lu et approuvé*  
S.A.R.L. ENTREPRISE ARTISANALE DE CONSTRUCTION  
Entreprise de Bâtiement  
Membre du C.I.O. (C.I.O. de Royan)

- Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

à ROYAN

le 26 Décembre 1984

La personne responsable du marché,

le Député-Maire,

désignée par Arrêté Ministériel du  
ayant reçu délégation de pouvoirs par Arrêté  
Préfectoral du



J.N. DE LIPKOWSKI

Date d'effet du marché :

Reçu notification du marché, le

L'entrepreneur,

Reçu l'avis de réception postal de la notification  
du marché, le

(date de réception de l'avis)

La personne responsable du marché,

ANNEXE AU CADRE D'ACTE D'ENGAGEMENT

Formules à utiliser par les entrepreneurs pour compléter  
l'Article I - Contractant

Le contractant est une entreprise individuelle ..... utiliser la formule A

Le contractant est une Société (ou un groupement  
d'intérêt économique) ..... utiliser la formule B

Le contractant est un groupement d'entrepreneurs solidaire utiliser la formule C

Monsieur ..... Nom et prénoms

- agissant en mon nom personnel

- domicilié à ..... Adresse complète et  
..... n° de téléphone

- immatriculé à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'entreprise (SIREN) .....

- code d'activité économique principale (APE) .....  
Numéro d'inscription au Registre du commerce (1)

Monsieur ..... MCHROT JEAN MARIE ..... Nom et prénoms

- agissant au nom et pour le compte de la Société ..... Initiale complète et forme  
..... ABUSAVALE DE CONSTRUCTION ..... juridique de la Société

- ayant son siège Social à ..... 17920 BREJILLET / B.P. 12 ..... Adresse complète et numéro  
BUREAUX: 52 BD DE LA COTE DE BEAUTE / 17640 VAUX/REN ..... de téléphone

- immatriculé (e) à l'I.N.S.E.E. :

Numéro d'identité d'entreprise (SIREN) .....  
..... 329 164 842 00018 .....

- Code d'activité économique principale (APE) 5550  
numéro d'inscription au registre du commerce (1) 329 164 842 84 810

<p>I Monsieur ..... .....</p> <p>2 Monsieur ..... .....</p> <p>3 Monsieur ..... .....</p>	<p>Dans le cas d'un groupement d'entrepreneurs solidaires, chaque entrepreneur (1)(2) de ce groupement doit com- pléter le formule C en utilisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la formule A s'il s'agit d'une entreprise individuell</li> <li>- la formule B s'il s'agit d'une société (ou d'un groupement d'intérêt économi que).</li> </ul>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les entreprises ci-dessus étant groupées et solidaires  
et l'entreprise .....  
étant leur mandataire (2)

(1) Remplacer, s'il y a lieu "Registre du commerce" par "Répertoire des Métiers"  
(2) Cette clause est à remplir aussi bien lorsque le groupement d'entrepreneurs  
solidaires est candidat pour la totalité du marché (ou pour le lot principal)  
que lorsqu'il est seulement candidat pour un lot accessoire.

S O U M I S S I O N

Je, soussigné (nom, prénoms, qualité) MOUJROT JEAN MARIE (GERAULT).....  
agissant, en vertu des pouvoirs à moi conférés, au nom et pour le compte de  
l'Entreprise ARTISANALE DE CONSTRUCTION....., dont le Siège Social est à 17920 BREUILLET  
B.P. 12 TEL 38.69.80.....

(ou agissant en mon nom personnel, domicilié à .....  
inscrit au registre du commerce (ou des métiers) de MARENNES.....  
le 1/12/83..... sous le n° 84 B 10..... immatriculé à  
L'INSEE. sous le n° 329 164 842..... faisant élection de domicile à  
52 BD DE LA COTE DE BEAUTE / 17540 VAUX/MER.....

après avoir pris connaissance de toutes les pièces du Marché énumérées à l'article  
2.I du C.C.P. du ..... relatif .....  
aux travaux de MACONNERIE..... à exécuter pour la construction  
de CENTRE SOCIAL..... sis sur le territoire de la Commune  
de ROYAN..... et faisant l'objet de l'adjudication ouverte  
du 19 DECEMBRE 1984.....

me soumetts et m'engage à exécuter les travaux conformément aux conditions stipulées  
dans les documents précités et moyennant :

- Le prix global et forfaitaire de (en lettres et en chiffres) 968 718 F48 CTS  
NEUF CENT SOIXANTE HUIT MILLE, SEPT CENT DIX HUIT FRANCS, 48 CTS décomposé au devis quantitatif et  
estimatif ci-annexé :

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui en créditant le compte  
ouvert au nom de (à mon nom) ..... à S.GENERALE MERIGNAC.....  
SOUS LE N° 2 007655 2.....

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en  
régie, aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens (à mes torts  
exclusifs) que ladite société (que je) ne tombe pas sous le coup de l'interdiction  
édictée par l'article 50 de la loi n° 52.401 du 14 Avril 1952, et les articles  
50 et 51 du Code des marchés publics.

Fait à VAUX/MER..... le 17 12 84.....

Signature du soumissionnaire,

**RAPPEL :** Cette soumission sera obligatoirement accompagnée, sous peine de  
nullité, de la déclaration concernant soit les entreprises, soit les sociétés,  
suivant le cas, après l'avoir soigneusement remplie et signée.

ANNEXE AU CADRE D'ACTE D'ENGAGEMENT

Formules à utiliser par les entrepreneurs pour compléter  
l'Article I - Contractant

Le contractant est une entreprise individuelle ..... utiliser la formule A

Le contractant est une Société (ou un groupement  
d'intérêt économique) ..... utiliser la formule B

Le contractant est un groupement d'entrepreneurs solidaire utiliser la formule C

Monsieur ..... Nom et prénoms

- agissant en mon nom personnel

- domicilié à ..... Adresse complète et  
..... n° de téléphone

- immatriculé à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'entreprise (SIREN) .....

- code d'activité économique principale (APE) .....  
Numéro d'inscription au Registre du commerce (1)

Monsieur *.ALONSO. Emile. Gérant.* ..... Nom et prénoms

- agissant au nom et pour le compte de la Société ..... Initulé complet et forme  
*SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONSTRUCTION S.A.R.L.* ..... juridique de la Société

- ayant son siège Social à *.L'EGUILLE. 14. Rte. DE ROYAN...* Adresse complète et numéro  
*Bureaux. 43. Bis. rue. Ampère. Z. I. ROYAN. Tél. : -05-87-00-* de téléphone

- immatriculé (e) à l'I.N.S.E.E. :

Numéro d'identité d'entreprise (SIREN) *.327-493-102* .....

- Code d'activité économique principale (APE) *5560*  
numéro d'inscription au registre du commerce (1) *83 B 43 Marennes*

1 Monsieur .....

2 Monsieur .....

3 Monsieur .....

Dans le cas d'un groupement d'entrepreneurs solidaires, chaque entrepreneur (1)(2) de ce groupement doit com- pléter le formule C en utilisant : - la formule A s'il s'agit d'une entreprise individuel - la formule B s'il s'agit d'une société (ou d'un groupement d'intérêt économi- que).
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les entreprises ci-dessus étant groupées et solidaires  
et l'entreprise .....  
étant leur mandataire (2)

(1) Remplacer, s'il y a lieu "Registre du commerce" par "Répertoire des Métiers"

(2) Cette clause est à remplir aussi bien lorsque le groupement d'entrepreneurs  
solidaires est candidat pour la totalité du marché (ou pour le lot principal)  
que lorsqu'il est seulement candidat pour un lot accessoire.

S O U M I S S I O N

Je, soussigné (nom, prénoms, qualité) **ALONSO Emile, Gérant;**.....  
agissant, en vertu des pouvoirs à moi conférés, au nom et pour le compte de  
l'Entreprise **Société Industrielle Construction** dont le Siège Social est à **L'EGUILLE**.....  
**14 Rte. de Royan - Les Bureaux 43, Bis rue Ampère 2.I. 17200 ROYAN**.....  
(ou agissant en mon nom personnel, domicilié à .....  
inscrit au registre du commerce (Sociétés) de **MARENNES**.....  
le **13 Mai 1983**..... sous le n° **83.8.43**..... immatriculé à  
L'INSEE, sous le n° **327 493 102 00021**..... faisant élection de domicile à  
**ROYAN**.....  
après avoir pris connaissance de toutes les pièces du Marché énumérées à l'article  
2.I du C.C.P. du ..... relatif .....  
aux travaux de **GROS-ŒUVRE - ETANCHEITE**..... à exécuter pour la construction  
de **CENTRE SOCIALE**..... sis sur le territoire de la Commune  
de **ROYAN**..... et faisant l'objet de l'adjudication ouverte  
du **19 DECEMBRE 1984**.....

me soumetts et m'engage à exécuter les travaux conformément aux conditions stipulées  
dans les documents précités et moyennant :

- Le prix global et forfaitaire de (en lettres et en chiffres) **960.202,07 Frs (T.T.C.)**  
**Neuf cent soixante mille deux cent deux Frs zéro Sept** décomposé au devis quantitatif et  
estimatif ci-annexé :

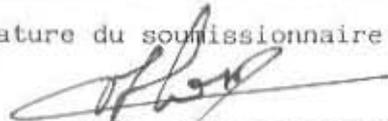
Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui en créditant le compte  
ouvert au nom de (à mon nom) **Société Industrielle Construction à.C.I.O. Royan**.....  
SOUS LE N° **053000.S**.....

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en  
régie, aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens (à mes torts  
exclusifs) que ladite société (que je) ne tombe pas sous le coup de l'interdiction  
édictée par l'article 50 de la loi n° 52.401 du 14 Avril 1952, et les articles  
50 et 51 du Code des marchés publics.

Fait à **ROYAN**..... **SOCIÉTÉ**..... le **17 DECEMBRE 1984**.....

**INDUSTRIELLE DE CONSTRUCTION**  
43 bis, Rue Ampère - 2.I  
17200 ROYAN  
Tel. (40) 053700

Signature du soumissionnaire,



**RAPPEL :** Cette soumission sera obligatoirement accompagnée, sous peine de  
nullité, de la déclaration concernant soit les entreprises, soit les sociétés,  
suivant le cas, après l'avoir soigneusement remplie et signée.

SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONSTRUCTION

43, Bis Rue Ampère

Z.I.

17200 ROYAN

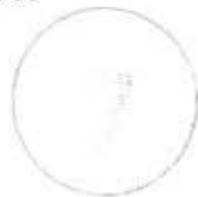
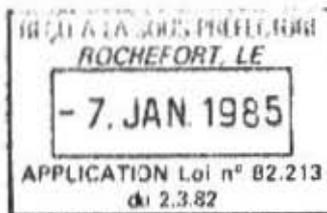
TEL : 05.87.00

SOCIETE ARTISANALE DE CONSTRUCTION

52 BD De La Côte de Beauté

17640 VAUX/MER

TEL : 38.69.80



DOSSIER: CENTRE SOCIAL

BOULEVARD DE LA MARNE

17200 ROYAN

LOT N°2

BUREAUX  
52, boulevard de la Côte de Beauté  
17640 VAUX-SUR-MER  
TÉL. (46) 38.69.80  
DOSSIER: CENTRE SOCIAL/ ED De La Marne 17200 ROYAN.

DEVIS DESCRIPTIF ET ESTIMATIF DE TRAVAUX

MONTANT TOTAL H.T.....	809 613.89
T.V.A. 18.6%.....	150 588.18
MONTANT TOTAL T.T.C.....	960 202.07

SOIT: NEUF CENT SOIXANTE MILLE DEUX CENT DEUX FRANCS, 07 CTS.

FAIT A VAUX/MER, LE 17 DECEMBRE 1984

SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONSTRUCTION,

SOCIETE ARTISANALE DE CONSTRUCTION,

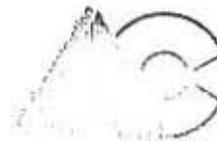


198  
20 DEC 1984  
M. B. MORG  
Le Point-Désert

*[Signature]*

SOCIETE  
INDUSTRIELLE DE CONSTRUCTION  
43 bis, Rue Ampère  
Z. I. - 17200 ROYAN  
TEL. (46) 05 87 40

*[Signature]*



SIÈGE ART. CONSTRUCTION  
Entreprise de Bâtiment  
Maçonnerie - Béton Armé  
52, Boulevard de la Côte de Beauté  
17640 VAUX-SUR-MER ROYAN  
Tel. (46) 38 69 80



## DESIGNATION DES OUVRAGES

U

QUANTITE

PRIX UNITAIRE

TOTAUX

	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TOTAUX
1/	<u>TERRASSEMENTS.</u>				
1.0	- Implantation/installation.		FORFAIT		2 000.00
1.1	- Décapage du terrain sur l'emprise augmentée d'une bande de 2.00.	M2	863.24	7.80	6 733.27
1.2	- Fouilles en tranchées pour fondations.	M3	136.50	39.16	5 345.34
1.3	- Fouilles en tranchées pour canalisations.	M3	10.62	31.00	329.22
1.4	- Fouilles en trous pour semelles isolées.	M3	9.69	39.16	379.46
1.5	- Remblaiement après exécution.	M3	46.22	27.00	1 247.94
1.6	- Détermitage du terrain.	M2	492.22	7.70	3 790.09
2/	<u>FONDATIIONS.</u>				
2.0	- Semelles isolées: - Gros béton	M3	5.01	650.00	3 256.50
	- Béton pour massifs	M3	0.830	980.00	813.40
	- Aciers	KG	50.00	11.70	585.00
2.1	- Longrines de liaison:				
	- Béton	M3	4.57	980.00	4 478.60
	- Aciers	KG	320.00	11.70	3 744.00
2.2	- Semelles filantes:				
	- Gros béton	M3	68.81	650.00	44 726.50
	- Béton	M3	16.94	980.00	16 601.20
	- Aciers	KG	847.00	11.70	9 909.90
	- Fosse ascenseur	ENS	/	/	3 812.00
3/	<u>PLANCHER BAS REZ DE CHAUSSEE.</u>				
3.1	- Ensemble R.C. compris porches et terrasses couvertes				
	- Hérisson pierres sèches	M2	492.22	27.10	13 339.16
	- Forme en sable de 005	M2	492.22	11.30	5 562.09
	- Polyane 150 microns.	M2	531.09	9.60	5 098.46
	- Isolant unimat de 4 cm sur 120 de l. en périphérie.	M2	141.59	43.00	6 088.37
	- Forme béton de 015.	M2	553.05	147.00	81 298.35
					.../...



## DESIGNATION DES OUVRAGES

U

QUANTITE

PRIX UNITAIRE

TOTAUX

.../...

4/ MACONNERIE.

4.1	- Agglos de 020 pleins pour murs enterrés.	M2	95.00	149.00	14 155.00
4.2	- Chape d'arase: feutre 45 S sur chape mortier.	ML	214.49	9.30	1 994.76
4.3	- Revêtement étanche en périphérie sur murs enterrés, type FLINKOTE. M	M2	49.92	59.00	2 945.28
4.4	- Murs en élévation agglos de 020 creux.	M2	712.37	141.00	100 444.17
4.5	- Chainage horizontaux.	ML	349.22	68.00	23 746.96
4.6	- Raidisseurs verticaux.	ML	135.11	63.00	8 511.93
4.7	- Arase des rampants.	ML	91.60	68.00	6 228.80

5/ BETON ARME.

5.1	- Poteaux B.A.:				
	- Béton	M3	2.95	1 150.00	3 392.50
	- Coffrage	M2	43.46	29.00	1 260.34
	- Aciers	KG	295	13.10	3 864.50
5.2	- Poutres B.A.:				
	- Béton	M3	6.71	1 150.00	7 716.50
	- Coffrage	M2	86.48	37.00	3 199.76
	- Aciers	KG	680	13.10	8 908.00
5.3	- Linteaux.	ML	33.20	76.00	2 523.20
5.4	- <u>Escalier. B.A. extérieur:</u>				
	- Béton	M3	0.930	1 150.00	1 069.50
	- Coffrage	M2	8.07	368.00	2 969.76
	- Aciers.	KG	56	13.10	733.60
	- Chape sur marches et C/M.	M2	6.20	142.00	880.40
5.5	- <u>Escalier B.A. emmarchement intérieur.</u>				
	- Marche L : 150	U	9	482.00	4 338.00
	- Marche L : 142	U	10	475.00	4 750.00

.../...



## DESIGNATION DES OUVRAGES

U

QUANTITE

PRIX UNITAIRE

TOTAUX

.../...

6/ PLANCHERS.

6.1 - Plancher dalle pleine pour terrasse:

- Béton

M3

29.67

1 073.00

31 835.91

- Coffrage

M2

107.50

37.00

3 977.50

- Aciers

KG

2 076

13.70

28 441.20

6.2 - Plancher poutrelles hourdis pour étage compris dalle de compression et armatures.

M2

166.96

237.00

39 569.52

6.3 - Chape incorporée.

M2

319.95

29.00

9 278.55

7/ SEUILS APPUIS.

7.1 - Seuils des portes extérieures.

ML

35.92

137.00

4 921.04

7.2 - Appuis de baies.

ML

26.80

158.00

4 234.40

8/ ENDUITS EXTERIEURS ET INTERIEURS.

8.1 - Enduit au mortier de ciment compris addition d'un hydrofuge:

- Extérieur

M2

566.24

119.00

67 382.56

- Intérieur

M2

135

119.00

16 184.00

8.2 - Enduit de finition type plastenduit ST ribbé:

- Extérieur

M2

566.24

70.40

39 863.30

- Intérieur

M2

135

70.40

9 574.40

8.3 - Enduit dito tableaux, voussures.

ML

75.91

74.10

5 625.18

8.4 - Enduit étanche fosse ascenseur.

M2

2.91

131.00

381.21

9/ ASSAINISSEMENT.

9.1 - Canalisations E.U./E.V. P.V.C.

ML

29.50

57.00

1 681.50

- Coudes

U

7

44.00

308.00

- Tés, Y

U

16

53.00

848.00

9.2 - Canalisations E.P./P.V.C.

ML

PREVU AU LOT V.R.O.

/

9.3 - Regards E.U./ E.V. tampon fonte.

U

5

312.00

1 560.00

.../...



DESIGNATION DES OUVRAGES

U

QUANTITE

PRIX UNITAIRE

TOTAUX

.../...

9.4 - Regards E.P. couvercle ciment . U 8 288.00 2 304.00

9.5 - Fourreaux eau, edf, PTT. ML 7.50 39.00 292.50

10/ DIVERS.

10.1 - Calfeutrement des menuiseries. ML 172.82 17.60 3 041.63

10.2 - Réservations, calfeutrement de charpente. U 54 32.00 1 728.00

10.3 - Socle B.A. extracteurs V.M.C. U 2 430.00 860.00

10.4 - Engravures pour relevé d'étanchéité. ML 58.30 79.00 4 605.70

10.5 - Terrasse extérieure:  
- Forme béton M2 146.58 115.00 16 856.70

- Pierre de solnofen M2 146.58 157.00 23 013.06

- Bèche en rives ML 42.85 34.00 1 456.90

10.6 - Emmarchement extérieur, marche L 3.40 U 2 837.00 1 674.00

10.7 - Rampe d'accès: forme béton, chape striée. M2 16.00 151.00 2 416.00

10.8 - Ensemble poteau, mur pour escalier. /PREVU DANS MURS / /

10.9 - Fontaine décorative: somme à valoir. ENS 2 500.00

10.10 - Scellement, réservation coffret E.D.F. U 1 650.00 650.00

10.11 - Allège de 20 pour patio. / PREVU DANS MAÇONNERIE. / /

10.12 - Trous, réservations, divers, pour C.E.S. ENS / / 600.00

11. ETANCHEITE.

11.1 - Pente 1% prévue dans le plancher. / / / /

11.2 - Pare vapeur. M2 106.21 )

11.3 - Isolant. M2 106.21 ) 518.00 55 016.78

11.4 - Etanchéité. M2 106.21 )

11.5 - Protection dalles gravillons lavés sur plots. M2 106.21 )

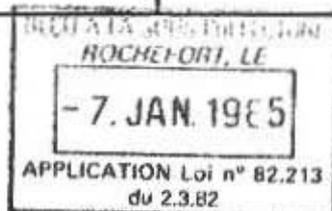
11.6 - Trop pleins. U 1 460.00 460.00

11.7 - Relevés d'étanchéité. ML 58.19 65.00 3 782.35

MARCHÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

DÉCLARATION A SOUSCRIRE  
PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISSIONNANT  
AUX MARCHÉS PASSÉS AU NOM DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (1)

Article 251-2° du Code des marchés publics  
Arrêté du 12 janvier 1979 (J.O. du 4 février 1979)



1. Dénomination de la société : *SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONSTRUCTION*  
ou raison sociale (2) :

2. Adresse du siège social : *14 Route de Royan - L'EGUILLE - 17600 SAUJON*  
*Bureaux : 43, Bis rue Ampère - Z.I. - 17200 ROYAN*

3. Forme juridique de la société : *S.A.R.L.*

4. Montant du capital social : *150 000 Frs.*

5. Numéro et date d'inscription au registre du commerce (ou registre équivalent) :  
*Marennes le 13 Mai 1983 N° 83 B 43*

6. Nom, prénoms, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de l'entreprise et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :  
*ALONSO Emile - Française - Né le 30 Novembre 1951 à LEON - ESPAGNE*

7. Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de l'entreprise au greffe du tribunal de commerce (ou juridiction équivalente du pays où elle est établie)?

*NON*

*(Suite au verso)*

(1) Cette déclaration concerne aussi bien les entreprises nationales que les entreprises établies dans la C.E.E.  
(2) Rayer la mention inutile

8. Le déclarant atteste que ni la société ni aucune des personnes qui y occupent des positions définies par l'article 104 de la loi du 13 juillet 1967 ne sont en état de liquidation des biens, de règlement judiciaire ou en état de faillite personnelle (ou procédure équivalente du pays où il est établi) :

OUI

9. L'un des dirigeants de l'entreprise a-t-il fait l'objet de l'une des condamnations, déchéances et sanctions prévues par la loi n° 47-1535 du 30 août 1947 relative à l'assainissement des professions commerciales et industrielles ou par la réglementation sur les prix et la concurrence du pays où il est établi ?

NON

10. L'une des personnes exerçant ou ayant exercé dans la société des fonctions de direction, de gérance ou d'administration a-t-elle été condamnée en application de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix, modifiée par l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 58-545 du 24 juin 1958 relatif au maintien de la libre concurrence (art. 259 du Code des marchés publics) ?

Dans l'affirmative, indiquer si la société a été relevée de la déchéance prévue par le dernier alinéa du 4<sup>e</sup> de l'article 37 de l'ordonnance susvisée à la suite d'une décision prise par les ministres compétents :

NON

11. J'atteste que la société a satisfait à l'ensemble des obligations prévues par l'article 39 de la loi du 10 avril 1954 modifiée (art. 52 dudit Code) dans les conditions précisées aux articles 53 à 55 dudit Code et que les numéros d'immatriculation à la Sécurité sociale des établissements de la société sont les suivants (art. 259 du Code des marchés publics) (1) :

OUI

12. La société est-elle soumise à la réglementation sur l'organisation de la défense en matière de travaux publics et de bâtiment ? (art. 259 du Code des marchés publics).

Dans l'affirmative indiquer le numéro, la date et l'origine du certificat délivré par le commissaire aux entreprises de travaux publics et de bâtiment ou ses délégués :

NON

13. Nom, prénoms, qualité du signataire de la déclaration : *ALONSO Emile, Gérant*

14. Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 252 du Code des marchés publics, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



20 DEC 1984  
*Alonso*

Fait à ROYAN  
INDUSTRIELLE ET CONSTRUCTION  
ROYAN - FRANCE  
Tel. 1 50 1 1 1 1 1

le 17 DECEMBRE 1984

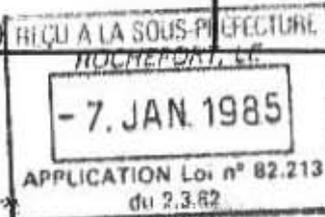
Signature  
*Alonso*

(1) Pour le paiement des impôts, taxes et cotisations sociales les sociétés établies dans la C.E.E. doivent, en outre, joindre un certificat de l'autorité compétente attestant qu'elles sont en règle au regard de la législation du pays où elles sont établies.

MARCHÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

DÉCLARATION A SOUSCRIRE  
PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISSIONNANT  
AUX MARCHÉS PASSÉS AU NOM DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (1)

Article 251-2° du Code des marchés publics  
Arrêté du 12 janvier 1979 U.O. du 4 février 1979



1. Dénomination de la société SOCIETE ARTISANALE DE CONSTRUCTION  
ou raison sociale (2) :

2. Adresse du siège social : B.P. 12 / 17920 EREUILLET

3. Forme juridique de la société : S.A.R.L.

4. Montant du capital social : 20 000.F

5. Numéro et date d'inscription au registre du commerce (ou registre équivalent) :

LE 1.12.83. 84 B10

6. Nom, prénoms, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de  
l'entreprise et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

MONNOT JEAN MARIE NE LE 30 JUIN 1951 A VILLENEUVE SUR LOT (47)

7. Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de l'entreprise au greffe du tribunal  
de commerce (ou juridiction équivalente du pays où elle est établie)?

NON

(Suite au verso)

(1) Cette déclaration concerne aussi bien les entreprises nationales que les entreprises établies dans la C.E.E.  
(2) Rayer la mention inutile.

8. Le déclarant atteste que ni la société ni aucune des personnes qui y occupent des positions définies par l'article 104 de la loi du 13 juillet 1967 ne sont en état de liquidation des biens, de règlement judiciaire ou en état de faillite personnelle (ou procédure équivalente du pays où il est établi) :

OUI

9. L'un des dirigeants de l'entreprise a-t-il fait l'objet de l'une des condamnations, déchéances et sanctions prévues par la loi n° 47-1635 du 30 août 1947 relative à l'assainissement des professions commerciales et industrielles ou par la réglementation sur les prix et la concurrence du pays où il est établi?

NON

10. L'une des personnes exerçant ou ayant exercé dans la société des fonctions de direction, de gérance ou d'administration a-t-elle été condamnée en application de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix, modifiée par l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 58-545 du 24 juin 1958 relatif au maintien de la libre concurrence (art. 259 du Code des marchés publics) ?

Dans l'affirmative, indiquer si la société a été relevée de la déchéance prévue par le dernier alinéa du 4° de l'article 37 de l'ordonnance susvisée à la suite d'une décision prise par les ministres compétents :

NON

11. J'atteste que la société a satisfait à l'ensemble des obligations prévues par l'article 39 de la loi du 10 avril 1954 modifiée (art. 52 dudit Code) dans les conditions précisées aux articles 53 à 55 dudit Code et que les numéros d'immatriculation à la Sécurité sociale des établissements de la société sont les suivants (art. 259 du Code des marchés publics) (1) :

12. La société est-elle soumise à la réglementation sur l'organisation de la défense en matière de travaux publics et de bâtiment ? (art. 259 du Code des marchés publics).

Dans l'affirmative indiquer le numéro, la date et l'origine du certificat délivré par le commissaire aux entreprises de travaux publics et de bâtiment ou ses délégués :

NON

13. Nom, prénoms, qualité du signataire de la déclaration : MONNOT JEAN MARIE ( GERANT )

14. Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 252 du Code des marchés publics, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



Fait à VAUX/MER

le 17.12.84

Signature :

(1) Pour le paiement des impôts, taxes et cotisations sociales, les sociétés établies dans la C.E.E doivent, en outre, joindre un certificat de l'autorité compétente attestant qu'elles sont en règle au regard de la législation du pays où elles sont établies.



J. - PIERRE  
HUGUES

**SASSEY**

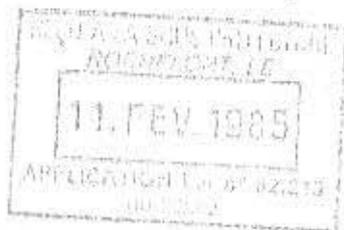
AGRÉÉ EN ARCHITECTURE  
ARCHITECTE D.E.S.A

1

ATELIER d'ARCHITECTURE

Téléph. (46) 05.09.70

54, BD. DE LATTRE DE TASSIGNY — 17200 ROYAN



CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL  
DE MARNE L'YEUSE ANIMATION  
Boulevard de la Marne  
17200 — ROYAN

APPEL D'OFFRES

PROCES VERBAL DE LA 3ème REUNION DE  
LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS  
POUR LE CHOIX DES ENTREPRENEURS DES

LOTS N° : 3 à II inclus

ROYAN, le 9 Janvier 1985

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT CINQ, le NEUF JANVIER, la Commission d'ouverture des plis de l'appel d'offres composée comme suit :

M. FABER, Premier Adjoint au Maire  
M. DAUZIDOU, Adjoint au Maire  
M. BENOIT, Adjoint au Maire  
M. DEMOURET, Receveur Municipal, Trésorier Principal  
M. le Directeur Général du service Départemental de la Consommation et de la concurrence des prix. : Excusé  
M. METAIS, Ingénieur en Chef des Services Techniques  
M. SASSEY, Architecte

s'est réunie en vue d'examiner les offres les moins disantes pour les lots n° 3 à II inclus, après négociation et contrôle par M. SASSEY.

<u>LOT N° 3 - COUVERTURE ZINGUERIE</u>	<u>T.T.C.</u>
<u>Entreprise ALBERT</u> - Montant de l'offre vérifiée .....	69 002,67
<u>Entreprise A.L.M. ALLAIN</u> - Montant de l'offre vérifiée .....	74 947,64
<u>Entreprise OLIVIER</u> - Montant de l'offre vérifiée .....	82 981,54
<u>Entreprise PLOMBIERS du CENTRE OUEST</u> - Montant de l'offre vérifiée .....	117 392,53

L'offre retenue est celle de l'entreprise ALBERT pour un montant de : SOIXANTE NEUF MILLE DEUX FRS 67 CENTIMES.-

\* 69 002,67 \*

LOT N° 4 - CHARPENTE LAMBOURDAGE - MENUISERIE INTERIEURE

<u>Entreprise R.I.M.</u> - Montant de l'offre : 164 079,52 Montant de l'offre vérifiée .....	<u>158 176,12</u>
<u>Entreprise GADIOU RABILLER</u> - Montant de l'offre : 167 582,64 Montant de l'offre vérifiée .....	<u>161 679,45</u>
<u>Entreprise BARBOTIN</u> - Montant de l'offre vérifiée .....	<u>187 957,28</u>

L'offre retenue est celle de l'entreprise R.I.M. pour un montant de : CENT CINQUANTE HUIT MILLE CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS 12 CENTIMES.-

\* 158 176,12 \*

LOT N° 5 - MENUISERIE EXTERIEURE "bois" - MIROITERIE - SERRURERIE

<u>Entreprise BARBOTIN</u> - Montant de l'offre vérifiée .....	<u>211 021,42</u>
<u>Entreprise R.I.M.</u> - Montant de l'offre : 169 942,92 Montant de l'offre vérifiée .....	<u>175 819,76</u>
<u>Entreprise GADIOU RABILLER</u> - Montant de l'offre vérifiée .....	<u>182 131,64</u>

L'offre retenue est celle de l'entreprise R.I.M. et pour laquelle il est accepté l'offre en variante de volet roulant pour un montant T.T.C. de .....

23 482,38  
+175 819,76 ..... 199 302,14

cent quatre vingt dix neuf mille trois cent deux frs 14 centimes;-

\* 199 302,14 \*

LOT N° 6 - PLATRERIE

Entreprise GUITTENIT - Montant de l'offre : 135 665.71  
Montant de l'offre vérifiée ..... 136 877.80

Entreprise CHARDAVOINE -

Montant de l'offre vérifiée ..... 131 076.39

Entreprise GABOREAUD - Montant de l'offre : 123 953.60

Montant de l'offre vérifiée ..... 135 530.74

\* Erreur sur métré doublage enduit plafonds.

L'offre retenue est celle de l'Entreprise CHARDAVOINE pour un  
montant de : CENT TRENTE ET UN MILLE SOIXANTE SEIZE FRANCS 39 CENTIMES.-

\* 131 076.39 \*

LOT N° 7 - ELECTRICITE - ISOLATION - CHAUFFAGE ELECTRIQUE - V.M.C.

Entreprise JAUD - Montant de l'offre : 142 282.05

Montant de l'offre vérifiée ..... 152 700.20

Entreprise LUMIERE & FORCE -

Montant de l'offre vérifiée ..... 163 236.58

Entreprise MANDIN-PALISSIER -

Montant de l'offre vérifiée ..... 164 217.05

Entreprise FORCLUM - Montant de l'offre vérifiée ..... 266 257.00

L'offre retenue est celle de l'Entreprise JAUD pour un  
montant de : CENT CINQUANTE DEUX MILLE SEPT CENTS FRS 20 CENTIMES.-

\* 152 700.20 \*

LOT N° 8 - PLOMBERIE SANITAIRE

Entreprise ALBERT - Montant de l'offre : 45 991.89

Montant de l'offre vérifiée ..... 55 291.09

Entreprise DAHLER - Montant de l'offre : 52 039.44

Montant de l'offre vérifiée ..... 55 173.85

Entreprise SOCIETE DES PLOMBIERS ROYANNAIS -

Montant de l'offre : 52 917.99

Montant de l'offre vérifiée ..... 59 488.78

Entreprise VIGNAUD & Fils -

Montant de l'offre vérifiée ..... 60 985.82

L'offre retenue est celle de l'Entreprise DAHLER pour un  
montant de : CINQUANTE CINQ MILLE CENT SOIXANTE TREIZE FRS 85 CENTIMES.-

\* 55 173.85 \*

LOT N° 9 - CARRELAGE - FAIENCE - REVETEMENT DE SOL

Entreprise DESJARDINS - Montant de l'offre vérifiée ..... 144 699.58

Entreprise GAZON -	Montant de l'offre vérifiée .....	150 500.98
Entreprise GABOREAUD -	Montant de l'offre vérifiée .....	185 801.43
Entreprise LAURENT -	Montant de l'offre vérifiée .....	159 377.06

L'offre retenue est celle de l'entreprise DESJARDINS pour un montant de : CENT QUARANTE QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF FRS 58 CENTIMES.-

\* 144 699.58 \*

LOT N° IO - ASCENSEUR

Sur les 4 propositions de prix, seules deux sont conformes au devis descriptif.

Entreprise OTIS -	Montant de l'offre vérifiée .....	172 207.20
<u>Entreprise R.C.S. -</u>	<u>Montant de l'offre vérifiée .....</u>	<u>127 613.00</u>

L'offre retenue est celle de l'Entreprise R.C.S. pour un montant de : CENT VINGT SEPT MILLE SIX CENT TREIZE FRS.-

\* 127 613.00 \*

LOT N° II - PEINTURE - TENTURE - VITRERIE

Entreprise OCEANIC -	Montant de l'offre :	81 834.00
	Montant de l'offre vérifiée .....	<u>84 621.11</u>
Entreprise NAULIN -	Montant de l'offre :	82 370.00
	Montant de l'offre vérifiée .....	85 157.10
Entreprise GABOREAUD -	Montant de l'offre :	96 312.06
	Montant de l'offre vérifiée .....	99 099.16

L'offre retenue est celle de l'Entreprise OCEANIC pour un montant de : QUATRE VINGT QUATRE MILLE SIX CENT VINGT ET UN FRS 11 CENTIMES.-

\* 84 321.11 \*

\*\*\*\*

Fait et clos à ROYAN, le 9 Janvier 1985



Le Premier Adjoint,

*M. Faber*

M. FABER

Les Adjointe,

*M. Dauzidou R.*

M. DAUZIDOU R.

*H. Benoit P.*

H. BENOIT P

Le Receveur Municipal

*M. Demouret*

M. DEMOURET

L'Ingénieur en chef des Services Techniques

*C. Metais*

C. METAIS

L'Architecte

*H. Sasseby*

H. SASSEBY

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE  
24. DEC. 1984  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

CONCOURS D'URBANISME & D'ARCHITECTURE  
POUR  
LA RESTRUCTURATION DES ESPACES DU FRONT DE MER

-----  
COMpte-RENDU  
DE LA REUNION DU JURY DE CONCOURS  
DU 29 OCTOBRE 1984.en Mairie de ROYAN  
-----

MEMBRES DU JURY PRESENTS :

- M. DE LIPKOWSKI. Député-Maire, Président du Jury
- M. le Dr MOST. Adjoint au Maire
- M. DAUZIDOU, Adjoint au Maire
- Mme DE GAYE, Conseiller Municipal
- M. MARCONI, Conseiller Municipal
- M. LEGERON, représentant M. le Président du Conseil Régional  
de l'ordre des Architectes
- M. DROUNAU, Délégué Régional de la Section Française des Urbanistes
- M. DANCHIN, Architecte des Bâtiments de France
- M. CONVERT, Directeur du C.A.U.E.
- M. BROUTIN, Représentant M. le Directeur Départemental de l'Équipement

EXCUSEE : Mme LAFAYE, Adjoint au Maire

Assistaient également à la réunion :

- M. LE GUEUT, Adjoint au Maire
- M. PLANCHE, Directeur du Cabinet de M.le Maire
- M. METAIS, Ingénieur aux Services Techniques

-----  
Toutes les candidatures sont enregistrées suivant la liste ci-annexée.

Un groupe de travail constitué des architectes présents se réunira le  
Lundi 5 Novembre après-midi pour pré-sélectionner une quinzaine de candidatures  
présentant les meilleures références.

Par la suite, le jury se réunira à nouveau pour sélectionner cinq  
candidats.

-----  
Fait à ROYAN, le 29 Octobre 1984

  
Dr PH. MOST

  
R. DAUZIDOU

  
Mme DE GAYE

24. DEC. 1984

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

CONCOURS D'URBANISME & D'ARCHITECTURE  
POUR  
LA RESTRUCTURATION DES ESPACES DU FRONT DE MER

---  
COMpte-RENDU  
DE LA REUNION DU JURY DE CONCOURS  
DU 26 NOVEMBRE 1984 en Mairie de ROYAN  
---

MEMBRES DU JURY PRESENTS :

M. le Docteur MOST, Adjoint au Maire  
M. DAUZIDOU, Adjoint au maire  
Mme LAFAYE, Adjoint au Maire  
Mme DE GAYE, Conseiller Municipal  
M. DANCHIN, Architecte des Bâtiments de France  
M. CONVERT, Directeur du C.A.U.E. de Charente-Maritime  
M. DROUNAU, Délégué Régional de la section Française des Urbanistes

EXCUSES : M. DE LIPKOWSKI, Député-Maire,  
M. MARCONI, Conseiller Municipal

Absent bien qu'invité : M. le Directeur Départemental de la Concurrence et de la Consommation.

Assistaient également à la réunion :

M. LE GUEUT, Adjoint au Maire  
M. PLANCHE, Directeur de Cabinet de M. le Maire  
M. METAIS, Ingénieur en Chef des Services Techniques

---  
L'an mil neuf cent quatre vingt quatre, le vingt six Novembre, le Jury de Concours d'Urbanisme et d'Architecture s'est réuni en vue de sélectionner cinq (5) candidats qui seront admis à concourir.

Le concours est lancé en application des articles 302 à 307 du Code des Marchés Publics.

Un appel à candidatures a été lancé par l'intermédiaire du Moniteur des Travaux Publics le 5 Octobre 1984.

La liste des candidats a été dressée lors de la première réunion du Jury de concours le 29 Octobre 1984.

A l'issue de cette première réunion, le Jury a demandé aux Architectes Membres du Jury de pré-sélectionner une quinzaine de candidatures présentant les meilleures références.

Les critères retenus sont les suivants :

- la composition des équipes,
- les références,
- les méthodes de travail,
- la réputation.

Les quatorze candidats suivants ont été retenus :

- ARCHITECTURE STUDIO. 10 Rue Lacuée 75012 PARIS
- ATELIER 7. 93 Av. du Général Galliéni. 92100 BOULOGNE
- C.R.E.A. 21 Rue Gay Lussac. 75005 PARIS
- Annie B.DJIAN-SORIA. Louis SORIA. 9 Rue J.Robert. 17200 ROYAN
- Claude FERRET. 10 Place Pey-Berland. 33000 BORDEAUX
- Alain FOURNIER. 74 Rue des Archives 75003 PARIS
- G.H.E.C.O. 34 Rue Chaudrier. 17000 LA ROCHELLE
- Yves HOUDARD. 4 Bd Garnier. 17200 ROYAN
- Jacques KALISZ. 122 Rue de la Goutte d'Or. 93300 AUBERVILLIERS
- Marc LANDOWSKI. 4 Rue Théodore Deck. 92310 SEVRES
- Michel LEGRAND. 13 Rue Notre-Dame. 17200 ROYAN
- Yves LION. 28 Rue des Plantes 75014 PARIS
- MAGERAND - MORTAMAIS. 84 Rue de Ménilmontant. 75020 PARIS
- Patrick LE MERDY. 17 Rue du Bouloi. 75001 PARIS

Parmi les 14 présélections, les trois architectes qui ont examiné les candidatures ont retenu à l'unanimité les candidats suivants :

- Jacques KALISZ. 122 Rue de la Goutte d'Or . 93300 AUBERVILLIERS
- G.H.E.C.O. 34 Rue Chaudrier. 17000 LA ROCHELLE
- C.R.E.A. 21 Rue Gay Lussac. 75005 PARIS

Quatre candidats ont recueilli 2 suffrages sur 3.

- ATELIER 7. 93 Av. du Général Galliéni. 92100 BOULOGNE
- Alain FOURNIER. 74 Rue des Archives. 75003 PARIS
- Yves LION. 28 Rue des Plantes. 75014 PARIS
- Patrick LE MERDY. 17 Rue du Bouloi. 75001 PARIS

Après délibération du Jury, les cinq candidats retenus sont les suivants :

- Jacques KALISZ
- G.H.E.C.O.
- C.R.E.A.
- Yves LION
- ATELIER 7

En cas de désistement de candidats, il sera fait appel aux candidats suivants :

- 1°/ Patrick LE MERDY
- 2°/ Alain FOURNIER

FAIT & CLOS à ROYAN, le 26 Novembre 1984

L'Adjoint au Maire



Dr PH. MOST



R. DAUZIDOU



Mme LAFAYE

LISTE DES CANDIDATURES RECUES REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE

24.DEC.1984

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

- 1 - A.P.I. COOPERATIVE d'ETUDES DE PAYSAGE  
11 Rue DIEU. 75010. PARIS
- 2 - ARCHITECTURE STUDIO. 10 Rue Lacuée. 75012. PARIS
- 3 - ATELIER A 4 A. 47 Rue Barrault. 75013. PARIS
- 4 - ATELIER 7. 93 Av. du Général Galliéni. 92100. BOULOGNE
- 5 - Claude AUBERT. 31 Rue de la Fusterie. 33000. BORDEAUX
- 6 - J. AUDEFROY. D. PERSET. 19 Quai d'Austerlitz. PARIS
- 7 - Ch. BOISSIERE. 23 Rue Léonce Vieljeux. LA ROCHELLE
- 8 - Michel BOUCHER. 21 Rue Emilie. ROYAN  
VIGOR Pierre - SALOMON Armand. PARIS.
- 9 - P. BOURNY. D. DARDOT. 16 Rue Champ la Garde. VERSAILLES
- 10 - BOURGEOIS. EDEIKINS. TURENNE. 7 Passage Thiere. PARIS
- 11 - "B.R.L." BRISOU. RENAUDET. LUQUOT  
45 Rue Vital Carles - BORDEAUX
- 12 - Y. BOZELEC. 101 Rue du 8 Mai 1945. 91300. MASSY
- 13 - Yvan CARIS. 97 Bis Bd de Cognehors. LA ROCHELLE
- 14 - Yves CARLES. 107 Rue de la Pompe. PARIS
- 15 - B. CATHELAND. 7 Rue E. Pérochon. 79300. BRESSUIRE
- 16 - CHARPENTIER. HUBERT. ROY.
- 17 - CHOLLET. 10.12 Passage Abel Leblanc. PARIS
- 18 - P. CHAVANNES. 68 Rue de La Folie Méricourt. PARIS
- 19 - A 7. CORDIER. FAGUE. PICHET. 33 Rue de Ruat. BORDEAUX
- 20 - CIAMAGIRAND. A. DESPORT. 7 Place du Synode. SAINTES
- 21 - CHAVY. NOYON. DESWARTE. 44 Rue de Gembloux. DUNKERQUE
- 22 - ATELIER D'ARCHITECTURE MERLE. CHOPIN. ST PORCHAIRE
23. "CREA" Gt Architectes. 21 Rue Gay Lussac. PARIS.  
20 Rue St Léonard. LA ROCHELLE
- 24 - ATELIER PARC. Alain COUSSERAN. 23 Rue Larrey. PARIS
- 25 - DAGAND - DESMOULIN. 59 Rue de l'Yser. 92330. SCEAUX
- 26 - J. DARTENUC. 16 Rue Albert. BORDEAUX
- 27 - P. DELHOMME. LAHON. PAQUOT. QUENTIN. RESTOUEIX. ROYAN

- 28 - ANNIE. B. DJIAN-SORIA. 9 RUE Jules Robert. ROYAN
- 29 - J. CH.DUCOLONER. 5 Av. d'Etienne. 64200. BIARRITZ
- 30 - Claude FERRET. 10 Place Pey-Berland. BORDEAUX
- 31 - Ph. FRALEU. 13 Rue Ferrus. 75014. PARIS
- 32 - FOURNIER Alain. 74 Rue des Archives. PARIS
- 33 - "G.E.P.A.U." 17. 58 Rue du Général Sarrail. SAINTES
- 34 - G.H.E.C.O. 34 Rue Chaudrier. LA ROCHELLE
- 35 - G.GILLET. 30 Rue d'Armaillé. PARIS
- 36 - GIMONET. BEGUE. PEYRICHOU. BOURGES
- 37 - Hervé GOUBE. 32 AV. du Chateau. MEUDON BELLEVUE
- 38 - G.GRANDVAL. 12 Rue Alfred de Vigny. PARIS
- 39 - GRANJON. 36 Rue Alsace Lorraine. ROYAN
- 41 - P.GRANVEAUD. 12 Villa St Jacques. 75014. PARIS
- 42 - GROUPE 14-27 - 151 Rue du Fg St Antoine. PARIS
- 43 - HELIE. 6 Rue Malbec. TOULOUSE
- 44 - HERMANN. ATELIER 86. 28 Place Antony Mars. VENCE
- 45 - HOUDARD. 4 Bd Garnier. ROYAN
- 46 - HONDELATTE. 4 Rue Molière. BORDEAUX
- 47 - Gilles JARTY. 17600. SAUJON
- 48 - Ph. JAQUEN. 36 Rue Cothonneau. 17410. ST MARTIN DE RE
- 49 - Olivier JEAN. GROSIAED. Eric TOCQUER. MELESSE. 35520
- 50 - Jacques KALISZ. 122 Bis rue de la Goutte d'Or. AUBERVILLIERS
- 51 - M. KETOFF. M.PETIT. 6 Rue St Claude. 75003. PARIS
- 52 - Bernard KOHN. 18 Av. Herbillon. ST MANDE
- 53. Marc LANDOWSKI. 4 Rue Théodore Deck. SEVRES.
- 54 - Jean LANDRY. Rue Paul Doumer. ROYAN
- 55 - Charles LAVIGNE. 136 Rue Falguière . PARIS
- 56 - Michel LAUNAY. 155 BD Kennedy. 91100. CORBEIL ESSONNES
- 57 - LEGRAND Michel. 13 Rue Notre-Dame. ROYAN
- 58 - LION Yves. 28 Rue des Plantes. 75014. PARIS
- 59 - MAGERAND. MORTAMAIS. 84 Rue de Ménilmontant. PARIS
- 60 - MANGEARD. 43 rue St Croix. 31230. L'ISLE EN DODON
- 61 - LE MERDY Patrick. 17 Rue du Bouloi. PARIS
- 62 - STUDIO MILOU. 8 Rue des Barres. 75004. PARIS
- 63 - MIKAELIAN 127 Bd St Michel. PARIS Ve
- 64 - MONNIER . 53 Bd du Montparnasse. PARIS
- 65 - NAULLEAU René - 85007. LA ROCHE SUR YON
- 66 - PELISSIER Alain. 11 Rue Edouard Manet. PARIS
- 67 - PLANES. SARRAZIN. 26 Rue Croulebarbe. PARIS
- 68 - PONSOT JM.. "ARUA" PARIS.

N°	GROUPEMENT D'ARCHITECTES
69	PROUX Michel. P.LE BESNERAIS. S.PROUX 10 Rue du Dr Finlay. 75015. PARIS
70	RAFFIN Laurent. 48 Rue de la République 93100. MONTREUIL
71	REMOND Jean. 3 Allée des Chaumes de Crage 16000. ANGOULEME
72	RODRIGUEZ BOURGEOIS. 266 Bd Wilson. BORDEAUX
73	GROUPE ARCHIVOLTE. 17 Rue de la Bourde 37000 TOURS
74	SALIGNE Jean. 47 Rue Mestrezat. BORDEAUX
75	SANDOZ Patrick. 14 Rue Weber. 75116. PARIS
76	SEMONDES. 226 R.de Pessac.33000. BORDEAUX
77	"AUGEA" M.SENTENAC. 16 Rue Racine. NANTES
78	J. TREUTTEL. J.C.GARCIA. J. TREUTTEL. 98 Rue du fg Poissonnière. 75010. PARIS
79	VAN DE WINGAERT . 4 Rue de Rocroy.75010.PARIS
80	VAUDOU. LUTHI. 75 Rue de Rochechouart. 75009 . PARIS